



**Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –  
29 rue Bellanger 76190 YVETOT**

Tél : 02-35-56-96-07 \_ Fax : 02-35-56-46-88 \_ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr  
Site internet : <https://www.collegeprivebobee.fr>

## **Lettre d'informations - Rentrée 2021 /2022**

Yvetot, le 21 juillet 2021

Chers Parents,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous par le biais de ce courrier afin de vous donner les informations utiles pour bien démarrer la prochaine rentrée scolaire.

L'espérance, l'exigence, les projets menés au collège permettront d'amener nos élèves à donner le meilleur d'eux même, à croître, en leur donnant une reconnaissance mettant en valeur leurs capacités et leurs talents.

Je vous rappelle que la rentrée des élèves a été fixée au **Jeudi 02 septembre 2021**, en fonction des horaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

Via le site **Ecoledirecte**, vous recevrez pendant l'année scolaire, de manière dématérialisée, d'autres lettres d'informations et diverses informations inhérentes à la scolarité de votre enfant (résultats, facturation, communication sur des dates pour des rencontres parents/professeurs, dates qui rythmeront la vie du collège ...) Afin de les consulter, vous recevrez deux codes en début d'année scolaire (un code pour le compte enfant et un code pour le compte famille). Vous pouvez également consulter le site internet du collège à l'URL suivante : <https://www.collegeprivebobee.fr>

| <b>Rentrée scolaire : Jeudi 02 septembre 2021</b>                                                                                                                         |                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Classes de 6ième</b>                                                                                                                                                   | Rassemblement dans la cours à <b>08h30</b>                                                      |
|                                                                                                                                                                           | Accueil des élèves par l'équipe de direction et les professeurs principaux                      |
|                                                                                                                                                                           | Les cours débuteront dans l'après-midi en fonction des emplois du temps                         |
|                                                                                                                                                                           | <b>Les élèves de 6e seront les seuls à pouvoir se restaurer le midi au self du collège</b>      |
| <b>Classes de 5ième, 4ième, 3ième</b>                                                                                                                                     | Pas d'accueil le matin. Rassemblement dans la cours à <b>13h15</b>                              |
|                                                                                                                                                                           | Accueil des élèves par l'équipe de direction et les professeurs principaux                      |
|                                                                                                                                                                           | Ce jour, le service de restauration du midi ne sera pas possible pour les élèves de 5e, 4e, 3e. |
| Fin de la journée à 16h30                                                                                                                                                 |                                                                                                 |
| <b>Fournitures minimum à apporter le jour de la rentrée :</b>                                                                                                             |                                                                                                 |
| <b>Trousse, quelques copies, cahier de brouillon, les enveloppes timbrées, les timbres (voir le paragraphe "enveloppe et timbre" de ce courrier), la photo d'identité</b> |                                                                                                 |

MESSAGE IMPORTANT

**COVID-19**

**Information à l'attention des parents qui accompagneront leur enfant le jour de la rentrée :**

Prévoyez de vous munir d'un masque le jour de la rentrée scolaire dès votre entrée dans l'enceinte du collège (Le protocole n'est pas connu à ce jour – en attente des consignes du rectorat et de l'ARS)



**Information à l'attention des élèves pour le jour de la rentrée :**

Prévoyez de vous munir de deux masques le jour de la rentrée scolaire dès votre entrée dans l'enceinte du collège (Le protocole n'est pas connu à ce jour – en attente des consignes du rectorat et de l'ARS)



➔ **PASTORALE :**

La Messe de rentrée des 3 établissements Catholiques d'Yvetot et de notre Paroisse aura lieu le **dimanche 19 septembre à 10h00** à l'Eglise d'Yvetot.

Si votre enfant désire faire sa **Profession de Foi**, une première réunion à l'attention des parents aura lieu à la salle de la Source (située à côté de notre collège, rue Thiers) le **jeudi 23 septembre à 20h30**.

Une sortie Pastorale avec une veillée est déjà prévue pour les élèves qui désirent faire leur Profession de Foi, du **mardi 05 octobre (départ à 08h00) au mercredi 06 octobre** (horaires d'arrivée en soirée) au **Mont Saint-Michel** avec une traversée de la baie et logement en auberge.

Si votre enfant est inscrit en classe de troisième au collège Bobée à la rentrée, il lui sera proposé de se préparer à recevoir le sacrement de **Confirmation**. Avec le **Baptême et l'Eucharistie**, la Confirmation fait partie de trois sacrements de l'initiation Chrétienne, sacrements qui font de nous des Chrétiens confirmés. Une réunion à l'attention des élèves qui désirent se préparer au Sacrement de Confirmation est prévue et sera communiquée à la rentrée, à votre enfant. Les diverses dates vous seront communiquées par le biais du carnet de correspondances. S'il est bien évident que la décision de faire sa Confirmation relève de la liberté du jeune ; il est sans doute bon d'en parler avec lui afin de l'aider à choisir. Nous comptons sur votre soutien et vous assurons de notre Prière.

Le mail de Mme BERLAND Véronique, adjointe en Pastorale du collège, est le :

[pastorale.bobee.yvetot@gmail.com](mailto:pastorale.bobee.yvetot@gmail.com)

➔ **HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT :**

Les cours ont lieu chaque jour de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. Le mercredi, les 6<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> à projet européen et à option football ainsi que l'ensemble des classes de 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> ont cours de 8h à 12h.

Des études sont prévues en cas de temps libre dans la journée, **aucune autorisation de sortie ne sera donc accordée en cours de journée sauf pour raison médicale**.

## ➔ ENTREES – SORTIES DE L'ETABLISSEMENT :

Les entrées et les sorties de l'établissement s'effectuent pour tous les élèves, 8 rue Thiers (sauf si Protocole à prendre en compte, pour gérer les flux d'entrées et de sorties des élèves pour lutter contre la crise sanitaire du COVID-19). L'entrée rue Bellanger est uniquement réservée aux parents, professeurs et aux quelques élèves munis de cyclomoteurs, qui pourront sous leur entière responsabilité, garer leur véhicule dans le parking situé en face du collège.

**Les élèves qui par nécessité doivent sortir rue Bellanger, devront, obligatoirement demander un accord à la direction du collège** (via un mot de la famille à l'attention de la direction par le biais du carnet de correspondances)

## ➔ ETUDE DU SOIR :

Les élèves peuvent être pris en charge de 16h30 à 18h00. Sorties possibles à 17h30 ou 18h00. Tout autre horaire ne peut être qu'exception. L'heure exacte de sortie de l'étude doit être indiquée par les parents sur le bulletin d'inscription. **Il est encore possible de s'inscrire en remplissant dès la rentrée un bulletin (il sera remis à l'élève lors de l'études du soir).** L'étude commence dès le premier soir.

## ➔ CORRESPONDANCE AVEC LA FAMILLE :

Des mails ou des lettres semblables à celle-ci seront diffusées régulièrement via le site de **Ecoledirecte**. Ils seront le lien nécessaire entre les familles et le collège et vous apporteront tous les renseignements indispensables. L'autre moyen de communiquer est le ***carnet de correspondances***. Il doit toujours être en possession des élèves. Sur ce carnet figurent les règles de vie du collège qui rappellent à chacun ses droits mais aussi ses devoirs. Nous attacherons la plus grande importance au respect de ces règles. Vous trouverez aussi des billets d'absence, de retard, des dispenses d'EPS, les sanctions disciplinaires et des pages réservées pour la correspondance entre le collège et la famille.

***Deux codes vous seront remis au début d'année (un code pour votre enfant et un pour vous), il vous permettront de consulter le site Ecoledirecte pour connaître les résultats scolaires, le cahier de texte numérique, les lettres d'informations, les repas pris au self, ...***

**RAPPEL : Toute absence doit être signalée le jour même, dès le matin, si possible avant 9h.** A son retour, l'élève devra présenter un justificatif ou un certificat médical si l'absence dépasse deux jours.

## ➔ TELEPHONE :

Les téléphones portables **éteints** sont tolérés au fond du cartable de l'élève. **Ils doivent impérativement rester rangés dans le cartable de l'élève, ils ne peuvent pas être utilisés** (ni pour téléphoner, ni pour recevoir ou envoyer des SMS, ni pour des jeux, ni pour faire des photos ...). Le téléphone du collège est mis gratuitement à la disposition des élèves, si nécessaire. Il est donc indispensable de s'interroger sur l'utilité d'un portable au collège sachant que de nombreux et parfois sérieux problèmes en découlent.

**En cas d'utilisation dans l'enceinte du collège, le téléphone sera remis au Chef d'Etablissement et seule la famille pourra venir le récupérer.**

**De plus, l'élève aura une retenue et en fonction de l'événement, un conseil d'éducation ou de discipline.**

## ➔ ASSURANCE SCOLAIRE :

Un contrat groupe "individuelle accident" est souscrit par le collège pour tous les élèves. Il n'a pas pour objectif de répondre à tous les besoins mais il permet au collège d'être en règle pour toutes les activités scolaires, voyages à l'étranger compris. Il vous laisse toute liberté de souscrire en complément et si tel est votre choix, une autre assurance scolaire. **L'assurance responsabilité civile de la famille est obligatoire.**

**ATTENTION : le collège ne peut être responsable des objets ou vêtements, abîmés ou disparus.**

*Cette année encore, trop d'objets ou vêtements considérés comme disparus ou volés sont en réalité oubliés, perdus et ne sont jamais réclamés. Il est recommandé de marquer les vêtements en particulier ceux de sports. Ceux non réclamés avant le 23 août seront donnés à une association caritative.*

## ➔ MANUELS SCOLAIRES :

Les manuels scolaires sont prêtés par le collège.

Une fiche intitulée « **MANUELS SCOLAIRES COLLEGE 2021/2022** » sera remise aux élèves le jour de la rentrée. Elle sera à compléter par la famille et accompagnée d'un chèque de caution d'un montant de **100.00 €** (A l'ordre de **O.G.E.C collège BOBEE** – le chèque n'est pas encaissé – il sera restitué en fin d'année scolaire au retour des livres s'ils sont en bon état).



Les familles pourront après la rentrée scolaire, sur la base des références des livres prêtés par le collège, acheter une version dématérialisée (sur une démarche individuelle et pour un coût supporté par la famille) via (par exemple)

le site « Editeurs d'éducation » (NB : un lien vers ce site est disponible en bas de la page d'accueil du site internet du collège Bobée)

## ➔ DEMANDES DE BOURSES :

Les demandes de bourses (et d'aide à la restauration scolaire) pour l'année scolaire 2021/2022 devront être effectuées, dans la semaine du lundi 06 septembre 2021. Les informations inhérentes à cette demande vous seront communiquées dans la semaine de la rentrée. Attention, le délai de retour des demandes sera très court.

## ➔ RESTAURATION SCOLAIRE ET CONTRIBUTION FAMILIALE :

Sont considérés comme demi-pensionnaires les élèves qui prennent leur repas toute la semaine.

Il est toutefois possible d'accepter comme demi-pensionnaires des élèves qui ne mangeraient que 3 jours, 2 jours, et même 1 jour par semaine à condition que ces jours soient fixes et précisés par écrit.

**Toute absence devra être signalée la veille sur le carnet de correspondances (sauf événement exceptionnel) et ne sera acceptée que pour des raisons familiales.** Le prix du repas à la rentrée 2021 sera de **5,43 €**.

L'élève sera en possession d'un badge qui permettra le passage au self et le pointage des présents, prix : **5 €**.

**Les élèves devront être attentifs à leur badge. Si l'élève abîme son badge (code barre rayé, photo de l'élève abîmée,...) ou en cas de perte de celui-ci, la famille devra acheter un nouveau badge au même prix afin de le renouveler.**

Tous les chèques sont à libeller à **O.G.E.C collège BOBEE**

**Remarque :** Un élève externe peut également manger exceptionnellement à la cantine s'il nous avertit le matin. Sinon, aucun accueil ne peut être assuré pour les externes de 12h à 13h15.

**En raison du changement de notre système informatique du service restauration depuis la rentrée de septembre 2016, nous rappelons que les familles n'ont pas à se déplacer au collège au mois d'août pour acheter la carte cantine et régler d'avance les repas.**

Au 06 septembre, un acompte de 50 € vous sera demandé pour la contribution familiale quel que soit le taux A, B ou C choisi. Il sera prélevé automatiquement si vous avez choisi ce mode de règlement (voir page suivante) ; sinon vous devrez nous adresser ce montant par chèque à la même date.

Vous recevrez ensuite fin septembre un échéancier. A partir de cet échéancier et de la facture correspondante pour la contribution familiale, il vous sera demandé le montant que vous avez indiqué sur le dossier d'inscription (taux A, B ou C), avec les frais de photocopies, du service du centre de psychopédagogie, de l'achat des livres de Catéchèse et du badge cantine uniquement pour les nouveaux élèves de 6<sup>ième</sup>, éventuellement l'étude du soir, des livrets pédagogiques, et la cotisation pour l'APEL.

La contribution familiale sera prélevée au 06 de chaque mois. Il en sera de même pour les frais inhérents à la restauration du midi. Sur ce point une ligne différente apparaîtra sur votre relevé de compte bancaire.

Vous pourrez connaître exactement le montant dû pour la restauration en consultant l'onglet « Situation financière » du site Ecole directe (site pour consulter les notes, les lettres d'informations aux familles, les mails que l'établissement vous adresse, les factures ...).

Si vous choisissez le règlement mensuel par chèque, vous devrez nous adresser deux chèques distincts : un pour la contribution familiale et un pour la restauration scolaire (veuillez indiquer au dos des chèques : le nom de l'enfant et sa classe).

*Si vous désirez recevoir une facture par l'intermédiaire de votre enfant, merci de nous adresser une demande par écrit.*

**➔ ENVELOPPE/TIMBRE :      à apporter le jour de la rentrée**

**Veuillez affranchir les enveloppes demandées (voir le document intitulé « liste de fournitures » - au besoin : vous pouvez de nouveau avoir cette liste via notre site internet, à droite de la page d'accueil dans la zone intitulée « documents ») pour le jour de la rentrée au tarif suivant :**

1 enveloppe timbrée (16x23) affranchie avec deux timbres verts et portant la mention LETTRE + 2 enveloppes ordinaires affranchies avec 1 timbre vert. Les 3 enveloppes doivent porter l'adresse des parents.

+ 3 timbres verts + 1 photo d'identité

**Si parents séparés prévoir un 2<sup>ième</sup> jeu d'enveloppes avec adresse du parent concerné**

**➔ Sortie pédagogique et voyage scolaire (si possible dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire actuelle) :**

Des voyages à l'étranger peuvent être organisés. Parfois, ils sont tôt dans l'année. Pensez à vérifier la validité de la carte d'identité de votre enfant avant la rentrée.

## ➔ Transports scolaires (pour rappel)

Ce flyer est également disponible sur notre site internet : <https://www.collegeprivebobee.fr>

### TRANSPORTS SCOLAIRES 2021-2022

#### INSCRIPTION EN LIGNE

DU 22 JUIN AU 31 JUILLET 2021

RENDEZ-VOUS SUR [NOMAD.NORMANDIE.FR](https://nomad.normandie.fr)  
ET LAISSEZ-VOUS GUIDER ...

#### L'INSCRIPTION

- Vous avez déjà créé un compte transport, utilisez-le afin de procéder au renouvellement de l'inscription ou à une nouvelle demande
- Vous n'avez pas de compte transport, créez un compte unique pour tous les enfants de la famille et procédez à leur inscription.

#### VOTRE SITUATION RISQUE DE CHANGER POUR LA RENTRÉE ?

- Inscrivez votre enfant dans l'établissement souhaité dès le 22 juin pour éviter la majoration à compter du 1<sup>er</sup> août.
- En cas de changement de domicile ou d'établissement, contactez votre service des transports afin de mettre à jour votre dossier, aucune majoration ne sera appliquée.

#### LA RENTRÉE : LA CARTE DE TRANSPORT

- Si votre enfant possède une carte ATOUMOD, elle est à conserver pendant 7 ans. L'abonnement sera chargé directement à distance par la Région. Votre enfant devra poser sa carte sur le pupitre à bord du car jusqu'à l'affichage du voyant vert (7 secondes), pour activer l'abonnement.
- Si votre enfant ne possède pas actuellement une carte ATOUMOD, vous recevrez la carte des transports directement à votre domicile la dernière semaine d'août.

#### CONTACTS UTILES

02 22 55 00 10

[nomad-car@normandie.fr](mailto:nomad-car@normandie.fr)

##### CALVADOS

Service des Transports Publics Routiers  
Maison des Quatrans  
25, rue de Gédé  
CS 50523 - 14035 Caen cedex

Si votre enfant utilise le réseau  
Nomad (ex Bus Verts)  
Tél : 09 70 83 00 14  
Keolis pôle carte scolaire  
CS 80127 - 14128 Mondéville cedex

##### EURE

Service des Transports Publics Routiers  
19, rue Saint-Louis  
CS40441 - 27000 Evreux

##### MANCHE

Service des Transports Publics Routiers  
98, route de Candai  
CS 94459 - 50009 Saint-Lô cedex

##### ORNE

Service des Transports Publics Routiers  
27, boulevard de Strasbourg  
CS 30528 - 61017 Alençon cedex

##### SEINE-MARITIME

Service des Transports Publics Routiers  
5, rue Robert Schuman  
CS 21029 - 76174 Rouen cedex

CONCEPTION : AGENCE DECOM / 02/2021 / CREDIT : ISTOCK PHOTO

## TRANSPORTS SCOLAIRES RÉGIONAUX

| 2021 - 2022 |

NO M A D

RÉSEAU DE MOBILITÉ  
NORMAND



RÉGION  
NORMANDIE

## CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES 2021 – 2022

Les périodes d'interruption de classes sont fixées comme suit (Académie de Rouen – Zone B)

|                                                  |                                                        |                                      |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| Vacances de la Toussaint                         | Du vendredi 22 octobre 2021 – après la classe          | Au lundi 08 novembre 2021 – au matin |
| Vacances de Noël                                 | Du vendredi 17 décembre 2021 – après la classe         | Au lundi 03 janvier 2022 – au matin  |
| Vacances d'hiver                                 | Du vendredi 04 février 2022 – après la classe          | Au lundi 21 février 2022 – au matin  |
| Vacances de Pâques                               | Du vendredi 08 avril 2022 – après la classe            | Au lundi 25 avril 2022 – au matin    |
| Vacances d'été                                   | Le jeudi 07 juillet 2022                               |                                      |
| Jours fériés hors périodes de vacances scolaires |                                                        |                                      |
| Mort pour la France                              | Jeudi 11 novembre 2021                                 |                                      |
| Ascension                                        | Jeudi 26 mai 2022 / Nous ferons le Pont de l'Ascension |                                      |
| Pentecôte                                        | Le lundi 06 juin 2022 est férié                        |                                      |

Je vous remercie pour votre confiance,

Olivier CHAPUT, Directeur du collège Bobée

